

Définitions communes et notes

Notes sur les sources des données

Toutes les données dans cette publication ont été communiquées par les autorités nationales compétentes en matière d'assurance. En ce qui concerne les tableaux d'indicateurs comparatifs, les données sont surtout tirées des tableaux par pays. Les données économiques sur les taux de change, la population et le PIB proviennent des *Principaux indicateurs économiques*, publiés par l'OCDE.

Pour plus de clarté, le nombre de variables choisies et présentées dans cette publication a été limité. Les données ont été extraites de la base de données des statistiques des assurances au niveau mondial. La base de données complète peut être consultée en ligne en utilisant le lien suivant :

Statistiques des assurances de l'OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/ins-data-fr>

Un effort important a été fait pour assurer la comparabilité entre les pays. Les définitions, classifications, méthodes de calcul, et unités ont été normalisées autant que possible.

Notes générales

- a) Les catégories vie et non-vie correspondent aux définitions utilisées dans la législation nationale. Cependant, les primes pour les contrats d'assurance maladie et accidents conclus par les entreprises d'assurance-vie doivent être incluses dans les chiffres sur l'activité non-vie.
- b) Jusqu'en 2008, les activités dans le secteur de l'assurance sont ventilées entre les opérations vie et non-vie. À partir de 2009, les activités sont décomposées entre les opérations des entreprises d'assurance-vie, celles des entreprises d'assurance non-vie et celles des entreprises mixtes, les activités des entreprises mixtes étant elles-mêmes subdivisées entre les opérations vie et non-vie. Certains pays n'autorisent pas les entreprises d'assurance à exercer à la fois des activités vie et non-vie et, par conséquent, il n'existe pas d'entreprises mixtes dans ces pays. Cependant, dans d'autres pays (comme l'Autriche, la Belgique, la Hongrie, l'Italie, le Mexique, le Portugal et l'Espagne), les entreprises mixtes représentent plus de la moitié du total des emplois dans le secteur national de l'assurance. Aussi, pour disposer au fil des ans de données comparables sur les opérations vie (respectivement non-vie), il faut additionner à partir de 2009 les opérations vie (respectivement non-vie) des entreprises d'assurance-vie (respectivement non-vie) et les opérations vie (respectivement non-vie) des entreprises mixtes.

- c) Les chiffres fournis sur le nombre d'entreprises et les primes d'assurance doivent prendre en compte toutes les entreprises d'assurance agréées ou autorisées dans le pays déclarant, y compris les réassureurs professionnels, qu'ils soient ou non contrôlés, mais à l'exclusion de tout système réglementaire de sécurité sociale administré par l'État.
- d) Les *entreprises nationales* signifient les entreprises constituées en sociétés en vertu du droit national, ainsi que les entreprises dans le pays déclarant qui ne sont pas constituées en sociétés, mais à l'exclusion des succursales et agences d'entreprises étrangères.
- e) Les *entreprises sous contrôle étranger* signifient les entreprises nationales contrôlées par des intérêts étrangers, ce « contrôle » étant défini en fonction de la législation nationale (voir la définition des entreprises sous contrôle étranger dans les remarques par pays). Les données concernant les *entreprises sous contrôle étranger* sont intégrées dans celles sur les *entreprises nationales*.
- f) Les *entreprises étrangères* signifient les entreprises constituées en sociétés en dehors du pays déclarant.

Partie I

Cette partie se compose de tableaux de chiffres et d'indicateurs fondamentaux, qui reflètent les caractéristiques les plus significatives du marché de l'assurance dans les pays de l'OCDE. Le plus souvent, les tableaux contiennent des données sur tous les pays de l'OCDE, ainsi que des données agrégées pour « l'OCDE », « l'Union européenne (15 pays) » (les 15 pays membres de l'Union européenne en 1995) et « l'ALENA » de 2007 à 2014, pour les catégories suivantes : assurance-vie, assurance non-vie et total. Sauf mention contraire, les chiffres donnés dans cette partie pour la branche vie (respectivement non-vie) tiennent compte de l'activité vie (respectivement non-vie) des sociétés d'assurance mixtes. Les montants des primes sont convertis à partir de la monnaie nationale en dollars des États-Unis. Les taux de change utilisés correspondent à des taux en fin de période pour les variables évaluées à la fin de l'année et à une moyenne pour l'année de référence pour les variables représentant un flux sur une année. Certains de ces indicateurs apparaissent aussi dans les graphiques.

Les chiffres pour les trois zones (« Union européenne », « ALENA » et « OCDE ») présentés en bas de certains tableaux sont calculés pour les pays pour lesquels les informations sont disponibles.

Partie II

Dans cette partie, les principales statistiques des assurances sont présentées par l'intermédiaire de tableaux distincts par pays. Les chiffres correspondent à l'année civile. Les primes et autres montants sont donnés en millions dans la monnaie nationale.



Extrait de :
OECD Insurance Statistics 2015

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/ins_stats-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Définitions et notes communes », dans *OECD Insurance Statistics 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/ins_stats-2015-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.